

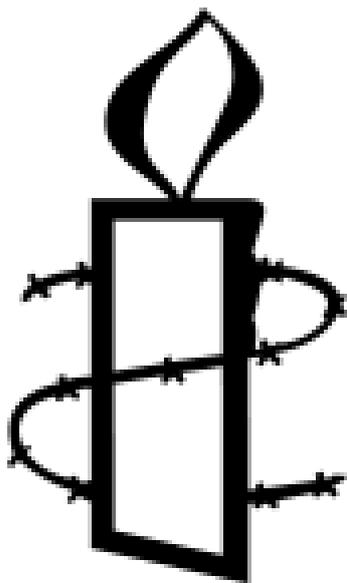
<http://ugtg.org/spip.php?article945>



France - Des policiers au dessus des lois.

- Repères - Débattre -

Date de mise en ligne dimanche 31 mai 2009



Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Depuis qu'Amnesty International a publié le rapport France. Pour une véritable justice, en 2005, les allégations de mauvais traitements infligés par des agents de la force publique en France se sont multipliées. L'organe de contrôle indépendant, la CNDS, exprime régulièrement ses préoccupations au sujet des allégations de violations des droits humains commises par des responsables de l'application des lois, ainsi que d'autres manquements moins graves aux règles de déontologie. Le bilan de ses six premières années d'activités, publié en 2006, révélait la persistance de plaintes évoquant un recours excessif à la force ou un usage inapproprié de la force ayant entraîné, dans certains cas, la mort ou une invalidité permanente.

INTRODUCTION



Une banderole et des photos d'Abdelhakim Ajina lors d'une manifestation demandant l'ouverture d'une enquête sur sa mort. © DE

Les informations selon lesquelles des responsables de l'application des lois commettraient en France des violations des droits humains inspirent depuis longtemps des inquiétudes persistantes à Amnesty International, qui est également préoccupée par le faible taux de comparution en justice des responsables présumés, faute d'enquêtes indépendantes, impartiales et efficaces.

En 2005, l'organisation a publié à ce sujet un rapport intitulé : France. Pour une véritable justice (index AI : EUR 21/001/2005), qui s'intéresse à plusieurs cas de graves violations présumées des droits humains commises par des responsables de l'application des lois depuis 1991.

Ces violations incluait des homicides, un usage excessif de la force, ainsi que des actes de torture ou d'autres mauvais traitements. Des motivations racistes, se traduisant souvent par des injures, apparaissaient dans bien des cas.

L'examen des éléments qui lui étaient soumis a conduit Amnesty International à conclure que les agents de la force publique bénéficiaient couramment, en France, d'une impunité de fait.

Dans le rapport, nous avons dégagé plusieurs facteurs qui favorisaient ce climat d'impunité : les lacunes ou les faiblesses de la législation ; l'incapacité ou le manque d'empressement de la police, du ministère public et des tribunaux dès qu'il s'agit de mener des enquêtes exhaustives sur des violations des droits humains impliquant des agents de la force publique et d'en poursuivre les auteurs présumés ; les peines, enfin, sans commune mesure avec la gravité de l'infraction. Amnesty International admet que la tâche des responsables de l'application des lois en

France est difficile et dangereuse, qu'elle les expose souvent à des risques importants et que la majorité de ces agents s'acquittent de leurs fonctions de manière professionnelle, dans le respect de la loi. Il n'en demeure pas moins que des erreurs et fautes sont parfois commises, et qu'il est nécessaire de le reconnaître.

En cas d'allégation de violations des droits humains, les autorités doivent ouvrir promptement une enquête exhaustive, indépendante et impartiale. Les mesures disciplinaires qui s'imposent doivent être prises, et les agents de la force publique soupçonnés d'actes tombant sous le coup de la loi doivent comparaître en justice dans le cadre d'un procès équitable. Les autorités doivent veiller à ce que les auteurs d'infractions rendent compte de leurs actes et montrer à la population qu'elles y ont veillé. Autrement, la crédibilité des organes chargés de faire respecter la loi en pâtit, à l'instar des relations de ces organes avec la population. Les violences qui ont éclaté à la suite de décès liés à des opérations policières (par exemple les émeutes qui se sont produites après la mort de deux adolescents poursuivis par des policiers à Clichy-sous-Bois, en novembre 2005) en témoignent très clairement.

Lors de certaines manifestations pacifiques organisées pour demander justice, par exemple celles qui ont suivi la mort d'Abdelhakim Ajimi à Grasse en mai 2008 (voir plus loin), on a vu se faire jour des mouvements de colère et de défiance moins spectaculaires mais loin d'être négligeables.

Malheureusement, les autorités françaises n'ont appliqué aucune des recommandations essentielles qui visaient à lutter contre les violations des droits humains et le climat d'impunité évoqués dans le rapport publié en 2005 par Amnesty International. Par conséquent, quatre ans plus tard, les problèmes mentionnés en 2005 n'ont toujours pas été

réglés. Au fil de ses recherches, Amnesty International a pris connaissance de nouvelles allégations de violations des droits humains commises en France par des agents de la force publique. Les méthodes utilisées pour enquêter sur ces allégations ne sont toujours pas à la

hauteur des normes du droit international, et les habitants de la France s'attendent à mieux.

Par ailleurs, Amnesty International constate l'accentuation manifeste d'un phénomène inquiétant : les personnes qui protestent ou tentent d'intervenir lorsqu'elles sont témoins de mauvais traitements infligés par des responsables de l'application des lois sont elles-mêmes

accusées d'outrage (insulte envers une personne dépositaire de l'autorité publique) ou de rébellion (résistance avec violence envers un représentant de l'autorité). Dans d'autres cas, des personnes qui se sont plaintes d'avoir subi des mauvais traitements sont accusées de

diffamation par les agents concernés. Amnesty International pense que ces pratiques peuvent exercer une dissuasion très forte sur les personnes qui essaient d'obtenir justice après avoir été témoins ou victimes de violations des droits humains ; elles risquent donc d'aggraver encore le climat d'impunité actuel.

Amnesty International - avril 2009

Lire la totalité du Rapport 2009 en le téléchargeant au bas du présent article.